

# POUR UN ACCORD D'INTERESSEMENT/PARTICIPATION JUSTE ET AMBITIEUX ! #1

27 avril 2025

## Mobilisons-nous pour un nouvel accord d'Intéressement/Participation !









L'accord d'intéressement/participation est un outil permettant d'associer chaque salarié aux résultats du Groupe et de reconnaître leur engagement quotidien en partageant équitablement les fruits de notre réussite.

**En réponse à notre demande, la direction a accepté de démarrer la négociation d'un nouvel accord plus tôt. Cela a permis de démarrer la négociation sans la pression de la date de fin juin, celle-ci étant la limite légale de négociation.**

Lors de la première rencontre, la CFE-CGC a dressé un bilan du précédent accord en soulevant la forte déception concernant la non-attribution de l'intéressement.

Il convient néanmoins de préciser qu'une Prime de Partage de la Valeur a été versée à notre demande récompensant les sacrifices des salariés.

**C'est également l'opportunité de remonter nos demandes d'évolution par rapport au précédent accord.**

-  Un accord transparent, lisible et équitable avec des critères clairs de déclenchement et de répartition.
-  Une formule de calcul ambitieuse, tenant compte de la performance économique réelle du Groupe en France qui **neutralise la condition de déclenchement du free cash-flow**.
-  Une augmentation des enveloppes cible sur des AOI inférieur à 6%
-  Un dispositif d'adaptation permettant de prendre en compte l'évolution des marchés et des enjeux environnementaux et sociaux.
-  La défense d'un intéressement accessible à tous.
-  La reconduction d'un accord triennal flexible, garantissant la pérennité de l'intéressement avec des avenants permettant d'ajuster rapidement les dispositifs en fonction des résultats et de l'évolution des marchés de l'entreprise.
-  Une enveloppe d'intéressement à la hauteur de notre engagement collectif avec des critères de surperformances pour embarquer les primes exceptionnelles.
-  Une information transparente et régulière sur les résultats à travers une commission de suivi.



**La CFE-CGC portera avec ténacité et conviction ses doléances afin de permettre aux salariés de bénéficier d'un montant d'intéressement intéressant, reflétant leurs efforts. Cette reconnaissance contribuera à développer collectivement et individuellement la motivation des salariés tout en améliorant la performance de l'entreprise.**